



La ministre de la Culture,

Marion Hislen est nommée Déléguée à la photographie

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a nommé Marion Hislen au poste de Déléguée à la photographie au sein de la Direction générale de la création artistique. À ce poste, Marion Hislen entretiendra un dialogue permanent avec les artistes et les professionnels du secteur et donnera une impulsion forte à la politique de l'État dans le domaine de la photographie, alliant création, patrimoine, diffusion et pratiques amateurs. Elle travaillera au plus près des artistes sur l'ensemble des problèmes qu'ils rencontrent, en étroite collaboration avec la Direction générale des patrimoines et la Direction générale des médias et des industries culturelles.

Marion Hislen est curatrice spécialiste de la photographie, diplômée d'un DESS en sociologie. Elle a fondé en 2011 le festival Circulation(s) qui promeut la jeune photographie européenne et qui attire chaque année plus de 50 000 visiteurs. Parallèlement, de 2011 à 2015, elle a dirigé l'action culturelle dans les secteurs du livre et de la photographie à la Fnac et a géré leur collection photographique. En 2005, elle a fondé Fetart, une association pour la promotion des jeunes artistes photographes, à la suite de l'organisation de l'exposition Paris-Pékin, la première rétrospective en France dédiée à l'art contemporain chinois. Elle a organisé de très nombreuses expositions, notamment au Centquatre dans le cadre du festival, et à Arles lors des Rencontres. Elle a découvert de nombreux artistes à présent reconnus sur la scène internationale. En 2017, elle a été nommée Directrice artistique des Rencontres Photographiques du 10^e (Paris) et participe à de nombreux jurys et projets de photographes.

Contacts

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC

Direction générale de la création
artistique :
Marie-Ange Gonzalez
01 40 15 88 53
marie-ange.gonzalez@culture.gouv.fr